

15

RAPPORT D'ACTIVITÉ

10



SOMMAIRE

04 | FAITS MARQUANTS

01 LUTTER CONTRE LES INONDATIONS

- 06 | Prendre conscience du risque
- 06 | Co-élaborer la stratégie locale de gestion du risque inondation
- 07 | Culture du risque
- 08 | PAPI Seine et Marne franciliennes : les actions 2015 et la révision à venir
- 09 | Site pilote de la Bassée Bilan 2015

02 GARANTIR LA RESSOURCE EN EAU

- 10 | Garantir les usages
- 11 | Cop 21: s'adapter au changement climatique
- 11 | Changement climatique : les études

03 ENVIRONNEMENT

- 12 | Les axes prioritaires environnementaux
- 13 | Améliorer et enrichir la connaissance sur la biodiversité
- 14 | Mobiliser les acteurs locaux
- 14 | Chiffres clés 2015
- 15 | Événements
- 15 | La valorisation environnementale du site pilote de la Bassée

04 LA VIE DES INSTALLATIONS

- 16 | Gestion des ouvrages
- 17 | Mission exploitant et contrôle
- 17 | Modernisation de l'exploitation
- 18 | Travaux en régie
- 18 | Travaux sur les ouvrages

05 DES LACS RÉSERVOIRS AU CŒUR DE LA VIE DES TERRITOIRES

- 20 | Les stratégies locales de gestion du risque inondation
- 21 | PAPI de la Seine troyenne
- 22 | Informer et sensibiliser les acteurs locaux
- 23 | Participation aux CLE

06 SEINE GRANDS LACS EN MOUVEMENT

- 24 | La loi NOTRe & Maptam
- 24 | Gemapi
- 25 | Un contexte réglementaire évolutif
- 25 | Conseil d'administration
- 26 | Budget 2015
- 27 | Ressources humaines

ÉDITO

FRÉDÉRIC MOLOSSI

Président de l'EPTB Seine Grands Lacs,
Vice-président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis



Je sais que l'EPTB Seine Grands Lacs et ses personnels seront au rendez-vous des mutations en cours.



Les évolutions législatives de l'année (MAPTAM, NOTRe, GEMAPI...) vont redessiner les rôles et fonctions des acteurs du grand et du petit cycle de l'eau.

Le modèle français en la matière fait référence, il nous faut le préserver. Je reste convaincu que la bonne échelle pour une bonne gestion de la ressource en eau reste le bassin versant. C'est pourquoi dans la démarche initiée par le Conseil d'administration pour s'engager à la constitution d'un syndicat mixte avant le 1er janvier 2018, j'ai souhaité associer à la réflexion des quatre collectivités membres de l'EPTB, nos partenaires habituels situés hors du territoire de la Métropole.

Pour construire notre nouvelle gouvernance, une "commission de préfiguration" va se réunir et travailler durant les prochains 18 mois. Les Départements de la Haute-Marne et de la Nièvre, les communautés d'agglomération du Grand Troyes et de Saint-Dizier, Der et Blaise, le SIRTAVA et l'Entente Marne ont d'ores et déjà donné leur accord pour participer à la réflexion. D'autres les rejoindront bientôt.

Cette dynamique va rejoindre celle née de la révision du PAPI de la Seine et Marne franciliennes qui a vu de nombreuses collectivités et syndicats affirmer vouloir être partenaires ou maîtres d'ouvrage du PAPI révisé.

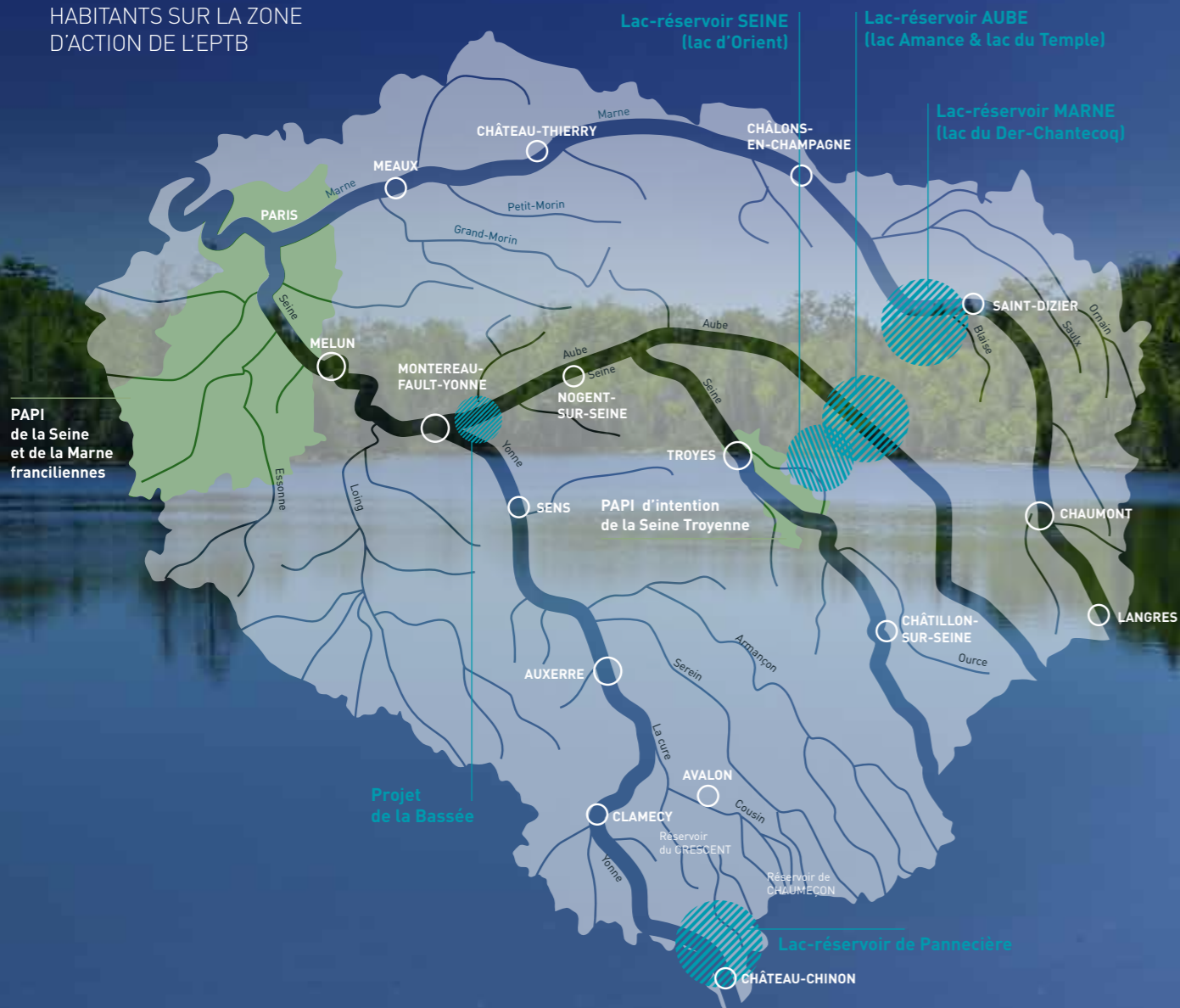


FAITS MARQUANTS

2015

12 131 000

HABITANTS SUR LA ZONE D'ACTION DE L'EPTB



SOUTENIR
LE DÉBIT DE LA SEINE
ET SES AFFLUENTS
AFIN DE MAINTENIR
LES USAGES
EN PÉRIODE SÈCHE

ÉCRÊTER
LES CRUES,
PRÉVENIR
ET SENSIBILISER FACE
AU RISQUE INONDATION

FÉVRIER

Journée mondiale des zones humides sur le lac Amance

AVRIL

Coopération internationale à l'AMIF avec les Services publics urbains du Grand Paris

JUIN

Mise en place du dispositif anti-sécheresse

SEPTEMBRE

Signature du cadre de financement du PAPI de la Seine troyenne

NOVEMBRE

Soutien d'étiage tardif jusqu'au 23 novembre 2015

DÉCEMBRE

Présence à l'espace Génération Climat lors de la COP 21 sur un stand commun avec les Services publics urbains du Grand Paris

1976

ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES VIVANT AUTOUR DES LACS

6

TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI)

4

LACS-RÉSERVOIRS POUR UN BASSIN

18

DÉPARTEMENTS

LUTTER CONTRE LES INONDATIONS

Essence même de l'existence des Grands Lacs de Seine, la lutte contre les inondations se décline, à l'échelle du bassin sous diverses formes. Outre la gestion quotidienne de ses 4 lacs-réservoirs, l'EPTB informe, anime ou coordonne auprès des acteurs du territoire diverses actions afin de sensibiliser, prévenir et agir contre ce risque majeur qui menace la région Ile-de-France et l'ensemble du bassin de la Seine.

Ainsi l'EPTB Seine Grands Lacs participe à l'animation et la construction de stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) définissant des feuilles de route pour les années à venir. Pour compléter ce dispositif piloté par l'Etat, l'EPTB est porteur de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) afin de prévenir, anticiper et réduire les conséquences d'une inondation par débordement.

Lac Amance

PRENDRE CONSCIENCE DU RISQUE

POUR UNE CRUE CENTENNALE SIMILAIRE À CELLE DE JANVIER 1910 EN ÎLE-DE-FRANCE

(8,60 m à la station de Paris-Austerlitz), l'OCDE a estimé en 2014 :

Source : étude OCDE 2014



30 MILLIARDS DE DOMMAGES



400 000 EMPLOIS DIRECTEMENT AFFECTÉS



5 ANS D'IMPACT SUR LE PIB



50 MILLIARDS D'EUROS



5 MILLIONS DE PERSONNES SINISTRÉES



4,5 MILLIONS DE PERSONNES SANS ÉLECTRICITÉ



1,3 MILLION DE PERSONNES SANS EAU POTABLE

TERRITOIRE À L'ARRÊT
PENDANT PLUSIEURS MOIS ET RÉSEAUX CRITIQUES IMPACTÉS (ÉLECTRICITÉ, EAUX, TÉLÉCOMS, TRANSPORTS) : L'ÉCONOMIE NATIONALE, VOIRE EUROPÉENNE EN SOUFFRIRAIT DURABLEMENT.

Atelier de travail SLGRI à Juvisy, novembre 2015



CO-ÉLABORER LA STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION

Dans le cadre de l'application de la directive européenne inondation, l'État a souhaité réorganiser la gouvernance de la gestion du risque inondation en Île-de-France. Le comité territorial Seine-amont Île-de-France est animé par l'EPTB Seine Grands Lacs. Il coordonne le débat entre les élus locaux, les services de l'État et les autres parties prenantes sur le secteur Seine-amont du territoire à risque important d'inondation (TRI).

En 2013, après consultation des parties prenantes, une note de diagnostic et d'enjeux a été réalisée afin de définir les grands objectifs du territoire. En 2014, des réunions d'échanges ont été menées sur chaque axe fluvial, ainsi une feuille de route pour la

période 2014-2016 a été présentée au comité territorial. Au terme de cette période, le Préfet de région et le Préfet de police arrêteront la stratégie locale de gestion du risque inondation.

Au printemps 2015, de nouvelles réunions de travail associant toutes les parties prenantes ont été organisées sur chaque axe fluvial, puis trois réunions ont eu lieu en novembre 2015, uniquement à destination des élus. L'objectif était d'élaborer les dispositions permettant de contribuer à l'atteinte des 8 objectifs arrêtés lors du comité stratégique de juillet 2014. Les ateliers avec les élus ont permis de cibler les maîtres d'ouvrage, de valider la contribution à la SLGRI et les actions susceptibles de s'inscrire dans la révision du PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) de la Seine et Marne franciliennes ou dans l'élaboration de PAPI portés par d'autres structures intercommunales sur les affluents de la Seine ou de la Marne. Une synthèse du travail effectué sera présentée en 2016, ensuite, une contribution écrite sera envoyée au comité stratégique qui pilote la SLGRI, en mars 2016. À terme, une feuille de route sera partagée sur le bassin Seine-Normandie.

CULTURE DU RISQUE

PARTENARIAT PUBLIC/PRIVÉ

Avec l'objectif essentiel de sensibiliser les acteurs économiques de la métropole francilienne au risque inévitable et inéluctable de la crue centennale, l'EPTB Seine Grands Lacs et Axa Entreprises ont créé un partenariat inédit public-privé. Autour d'une première conférence en octobre 2015, les experts de l'EPTB et d'Axa ont eu l'occasion de valoriser les actions des pouvoirs publics et de partager l'expérience et les savoir-faire d'Axa en matière de plans de continuité d'activité face au risque inondation. Cet événement a pour but de développer la culture du risque qui demeure largement sous estimée par trop d'entités publiques comme privées. Face au succès de la première édition, les deux acteurs réitéreront l'exercice en 2016.



Lac-réservoir Seine



Lac-réservoir Marne

PAPI SEINE ET MARNE FRANCILIENNES

LES ACTIONS 2015 ET LA RÉVISION À VENIR

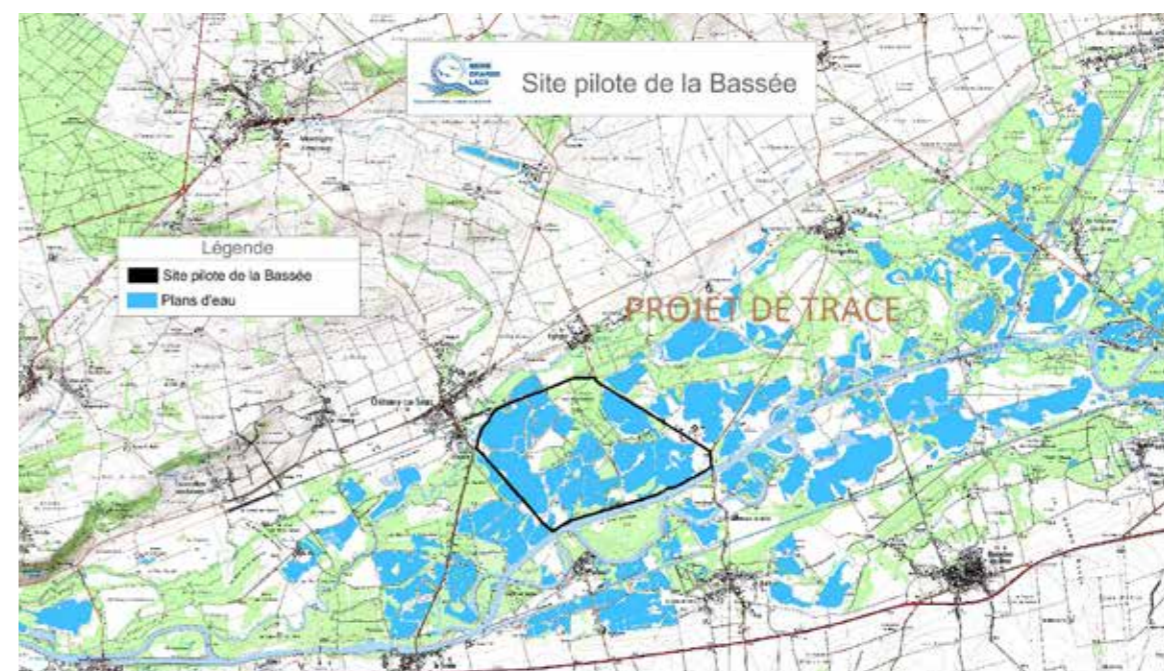
Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes est porté par l'EPTB Seine Grands Lacs et ses quatre Départements qui sont Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Ils sont maîtres d'ouvrage et pilotent des actions. Ce dispositif a pour but de promouvoir une gestion globale et concertée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. En complément de son rôle de maître d'ouvrage pour ses propres actions, l'EPTB anime, coordonne, conseille et informe quant à la mise en œuvre des actions du PAPI.

Depuis sa labellisation auprès de la Commission Mixte Inondation, en 2013, de nombreuses actions ont été menées :

- 4 actions achevées (dossier risque inondation en ligne sur Paris.fr, formation des agents départementaux à l'aménagement en zone inondable, étude de danger des ouvrages hydrauliques dans le Val-de-Marne, modernisation du logiciel de calcul hydraulique) dans la 1^{ère} phase du PAPI ;
- 36 actions sont en cours de réalisation ;
- 24 actions seront réalisées dans la 2^{ème} phase ;
- 7 actions dépendent de la finalisation d'autres actions ;

La 2^{ème} phase du PAPI qui débutera après sa révision en 2016, prendra en compte les objectifs et dispositions du plan de gestion du risque inondation (PGRI Seine-Normandie approuvé en décembre 2015) ainsi que les nombreux échanges et analyses de la préparation de la SLGRI de la métropole francilienne.

La révision permettra d'ouvrir le périmètre du PAPI, d'intégrer de nouveaux maîtres d'ouvrages, de renforcer certains axes d'intervention, de prendre en compte les besoins et les objectifs de la SLGRI et du PGRI.



Le site pilote retenu se situe sur les communes de Châtenay-sur-Seine, Égigny, Balloy et Gravon

LE CHOIX DU SITE PILOTE DE LA BASSÉE

Partie intégrante du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes, dont il constitue l'un des éléments majeurs, le projet du site pilote de la Bassée poursuit un double objectif de diminution des niveaux de la Seine en crue et de valorisation écologique du territoire de la Bassée aval (détail en page 15).

BILAN 2015

La phase de concertation initiée en novembre 2013 a permis d'aboutir au choix du site pilote et du programme de valorisation écologique.

LES TEMPS FORTS DE LA CONCERTATION

Depuis le 7 novembre 2013, date de démarrage de la concertation relative au choix du site pilote et au programme de valorisation écologique, ce sont 18 réunions tenues sur le territoire de la Bassée avec les élus, les services de l'État, les associations, les représentants du monde socioprofessionnel et les particuliers. En 2015, deux réunions ont été organisées avec les propriétaires concernés par le site pilote, l'une à Châtenay-sur-Seine et l'autre à Égigny. Les principales questions ont porté sur la politique de maîtrise foncière, les impacts environnementaux du projet, les alternatives au projet et l'efficacité, la provenance des matériaux et les mesures d'indemnisation. Un bilan de cette phase de concertation, recensant les inquiétudes et les attentes des acteurs locaux et des riverains a été diffusé à l'ensemble des partenaires du projet.

LE SITE PILOTE EN CHIFFRES



8,8 M. DE m³
DE VOLUME
D'EAU STOCKÉ



372 Ha
DE SURFACE



7,8 Km
DE DIGUES



34 m³/S
CAPACITÉ DE
LA STATION
DE POMPAGE



98-104 M€
TTC 2012
COÛT
PRÉVISIONNEL
DE
L'OPÉRATION



LE CHOIX DU SITE PILOTE

Le choix du site pilote parmi les dix zones de rétention des crues présentées au débat public a fait l'objet d'une démarche progressive, basée sur une analyse multicritères portant sur :

- des critères techniques, économiques et financiers : volume de stockage, montant de l'opération et coût de fonctionnement annuel, ratios économiques permettant d'évaluer l'efficacité de chaque scénario.
- des critères d'usages présents sur le territoire : habitations, exploitations de granulats, espaces cultivés, chasse et pêche, structure du foncier...
- des critères écologiques : zones de conservation réglementaires, inventaires nationaux, espèces de faune et de flore protégées et/ou patrimoniales, nature et diversité des habitats, enjeux fonctionnels, potentiel de restauration. Des inventaires écologiques ont été menés entre mai et septembre 2014.

LA POURSUITE DU PROJET

En 2016, le projet se poursuit avec la réalisation de reconnaissances faunistiques et floristiques, ainsi que le suivi des eaux de surface et de nappes. Les études de conception détaillée débuteront en 2017 en vue de déposer les dossiers de demande d'autorisation à l'horizon 2019.



GARANTIR LA RESSOURCE EN EAU

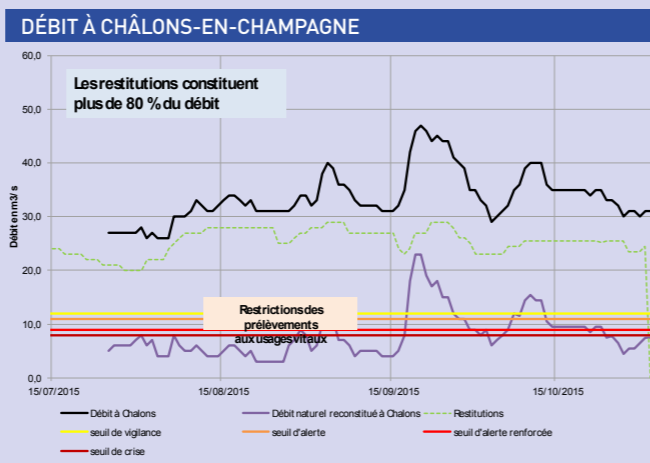
Mission fondamentale pour l'EPTB Seine Grands Lacs, le soutien d'étiage en été et en automne, permet d'assurer les usages (eau potable, industries, navigation, agriculture, etc.) le long des axes régulés (Marne, Aube, Seine et Yonne), mais aussi de contribuer à la qualité de l'eau par effet de dilution des rejets. Cependant la ressource en eau est de plus en plus menacée pour les années à venir. Les effets du changement climatique se font ressentir sur la gestion des lacs-réservoirs. 2015, a été une année très sèche, les lacs-réservoirs ont réussi à tenir leur rôle, mais l'EPTB envisage des mesures d'adaptation de la gestion, dans le contexte du changement climatique.

lac-réservoir de Pannecièrre

GARANTIR LES USAGES

Au cours de l'été 2015, les déficits pluviométriques enregistrés étaient supérieurs de 50% à la normale. Les restitutions en rivières ont commencé mi-juin pour se poursuivre jusqu'en septembre avec un débit maximum de 68 m³/s (septembre 2015). Cet apport a représenté plus de 80% du débit observé à l'aval des lacs au niveau de Pont-sur-Seine, et de l'ordre de 50% en région Île-de-France. L'apport des lacs-réservoirs a permis d'éviter le passage sous les seuils d'alerte et de crise qui auraient pu entraîner la limitation de l'usage de l'eau, notamment à Châlons-en-Champagne et Pont-sur-Seine.

Compte tenu de la faiblesse des débits observée en été, la tranche de réserve pour le soutien d'étiage après le mois de novembre a été augmentée de 72 M. de m³ soit un doublement du volume normalement retenu pour faire face au faible débit en rivière. Le soutien d'étiage s'est poursuivi tardivement, jusqu'au 21 novembre 2015, sous un débit moyen de 32 m³/s soit environ 30% du débit observé à Austerlitz durant cette période. Au 20 novembre les lacs-réservoirs stockaient ainsi un volume minimum de 110 M. de m³.



COP 21 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



LES DÉBATS

La COP 21 à Paris a suscité de nombreux événements sur la thématique des conséquences et de l'adaptation au changement climatique. L'EPTB Seine Grands Lacs a été sollicité pour faire part de son expertise lors de conférences et d'ateliers dont le thème principal était la ressource en eau et son futur comme :

- Colloque international Water megacities and global change
- Les collectivités territoriales face au changement climatique et aux enjeux de préservation de l'environnement, organisé par le CNFPT
- La Seine, ses affluents et le changement climatique, organisé par l'association Seine en partage

LES SERVICES PUBLICS URBAINS DU GRAND PARIS, À L'ESPACE GÉNÉRATION CLIMAT

L'EPTB Seine Grands Lacs était présent à l'espace Génération Climat au Bourget en compagnie des services publics urbains du Grand Paris (SYCTOM, SIGEIF, SIPPAREC, SEDIF et SIAAP). Ces grandes institutions ont témoigné leur volonté de se rassembler pour marquer leur engagement pour le climat et présenter leurs actions conjointes.

FORUM CLIMAT À TROYES



En marge de la COP 21, s'est tenu le forum climat de Troyes fin novembre 2015. Une exposition interactive à laquelle l'EPTB, a présenté les résultats d'études concernant le soutien d'étiage et les inondations dans le contexte du changement climatique. Dans ce droit fil, une conférence-débat à destination des lycéens et du grand public, a été animée par l'EPTB sur le thème « Adaptation au changement climatique : et les lacs ? ».

FORUM CLIMAT À PROVINS

L'EPTB Seine Grands Lacs était partenaire du forum de Provins avec pour thème le climat. Ce rendez-vous ludique et pédagogique visait à informer un large public sur des sujets de société à forts enjeux.



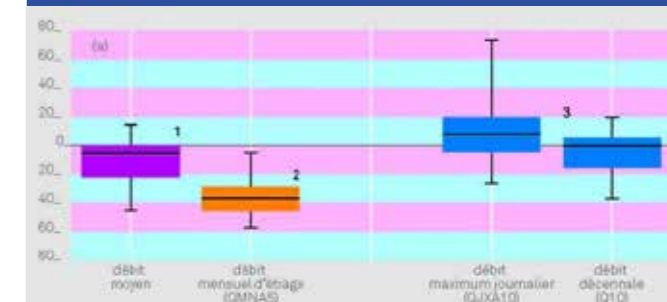
LES ÉTUDES CLIMATIQUES

CLIMAWARE

Portée par l'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) et l'EPTB, cette étude avait pour objectif d'évaluer l'impact du changement climatique à l'horizon 2050 sur l'hydrologie du bassin Seine-Normandie et la gestion des lacs-réservoirs. Le second objectif était de proposer et d'évaluer des stratégies d'adaptation de la gestion des lacs-réservoirs. Close en 2015, l'étude a permis de dégager les principales tendances des incidences prévisibles du changement climatique :

- Augmentation de la température de l'air de 2° à 3° et de l'évapotranspiration ;
- Diminution des pluies estivales : diminution des débits d'étiages de l'ordre de 40%
- Pas de signal clair pour les crues, mais il est difficile de modéliser les effets convectifs (orages d'été)

EFFET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE DÉBIT DES RIVIÈRES



EFFET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE DÉBIT DE LA SEINE À L'HORIZON 2050

1. Sous l'effet du changement climatique, les débits moyens ont une tendance à la baisse de l'ordre de 10%.
2. La tendance est plus marquée pour les débits d'étiage avec une diminution de l'ordre de 40%.
3. Les modèles ne définissent pas de tendance claire concernant les périodes de crue.

EUPORIAS

Financé par la Commission européenne, ce projet de recherche a pour objectif de développer des produits basés sur la prévision climatique à échéance de 4 à 6 mois. Les résultats du projet d'étude seront publiés en 2016.



03 ENVIRONNEMENT

Sur ses vastes emprises aquatiques et terrestres, l'EPTB Seine Grands Lacs développe une politique environnementale responsable et ambitieuse. Les partenariats locaux enrichissent l'expertise et la connaissance à travers des actions communes. Ces démarches permettent de concilier la préservation et la valorisation environnementale des milliers d'hectares, d'emprises, de rives et de forêts dont l'EPTB est propriétaire.

Presqu'île de Charlieu, lac-réservoir Aube

LES AXES PRIORITAIRES ENVIRONNEMENTAUX

01

Rassembler, organiser, enrichir la connaissance sur la biodiversité pour la partager.

02

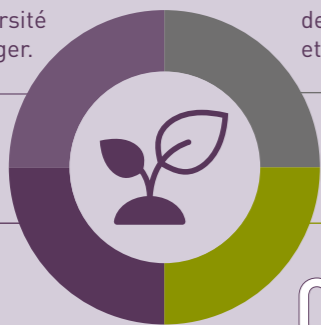
Sensibiliser et former tous les publics sur la biodiversité pour une appropriation de la thématique et de ses enjeux.

03

Respecter la biodiversité, agir pour la préserver, la gérer, la valoriser.

04

Mobiliser les acteurs en faveur de l'environnement pour donner plus de cohérence.



Élodée | ©Rémi Masson

AMÉLIORER ET ENRICHIR LA CONNAISSANCE SUR LA BIODIVERSITÉ

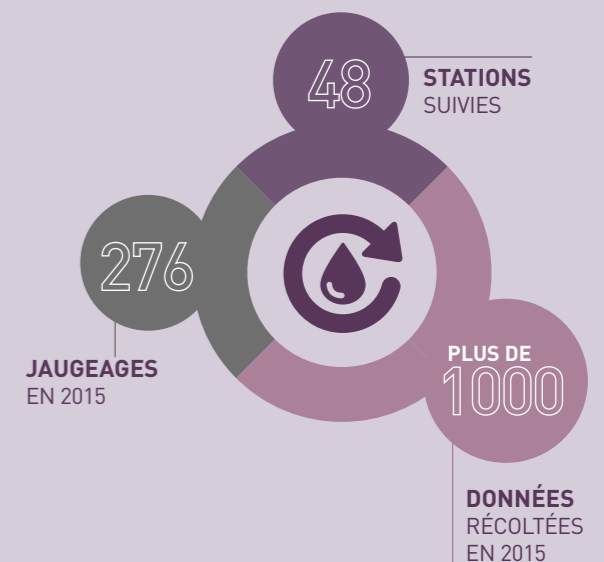
Les évolutions réglementaires définies par l'arrêté du 27 juillet 2015 ont redéfini le réseau de mesures et ont fait évoluer les paramètres suivis (49 polluants spécifiques et 4 bio-indicateurs). Ces nouvelles orientations ont été co-construites avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie avec laquelle une convention d'échanges de données a été signée fin décembre. Les données recueillies seront ainsi standardisées et donc valorisables par l'ensemble des parties.

Le travail de consolidation des mesures de jaugeages se poursuit afin d'engager une démarche de certification.

L'EPTB travaille dorénavant en réseau avec d'autres professionnels du jaugeage en particulier les services de l'État à travers les DREAL.

Des opérations d'inter-calibration du matériel se sont déroulées lors de rencontres sur le terrain dans des situations hydrologiques variées (période d'étiage, période de hautes eaux). Le nouveau matériel et les nouvelles mesures montrent une bonne fiabilité, le taux d'erreur est de 1% ce qui est bien en deçà du taux accepté de 5%.

LE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU EN CHIFFRES





Presqu'île de Charlieu, lac-réservoir Aube

MOBILISER LES ACTEURS LOCAUX

L'EPTB Seine Grands lacs se mobilise davantage chaque année en tissant des liens avec des nouveaux acteurs environnementaux autour des lacs comme sur les territoires aval. De nouveaux engagements notamment en faveur de la protection des milieux aquatiques et piscicoles ont été pris. Ainsi un nouveau partenariat avec la Fédération départementale des pêcheurs de Seine-et-Marne a été signé en 2015. Il marque l'engagement de l'EPTB Seine Grands Lacs en faveur de la protection des milieux aquatiques et piscicoles, ce partenariat permettra d'être accompagné sur l'expertise scientifique, la sensibilisation et la formation liée aux milieux aquatiques.

Ce partenariat s'ajoute à ceux déjà existants avec :

- La Ligue pour la protection des oiseaux
- Le Parc national de la forêt d'Orient
- Le Conservatoire botanique national du bassin parisien
- L'office national de la chasse et de la faune sauvage
- Le PIREN Seine
- Le festival de photo animalière à Montier-en-Der
- L'association Espace



49 POLLUANTS SPÉCIFIQUES SUIVIS DONT L'ARSENIC ET LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES POUR AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ



14 STATIONS SUIVIES EN ROUTINE ET 11 STATIONS EN SUIVI APPROFONDI POUR L'ESTIMATION PHYSICO-CHIMIQUE DE LA QUALITÉ DES EAUX



4 BIO-INDICATEURS UTILISÉS POUR APPRÉCIER LA QUALITÉ BIOLOGIQUE DES EAUX



21 ARBRES FRUITIERS PLANTÉS PAR LES NOUVEAUX ARRIVANTS, À L'OCCASION DE LA COP 21 SUR LA COMMUNE DE SAINTE-LIVIÈRE



6.5 JOURS DE FORMATION DÉDIÉS À L'ENVIRONNEMENT

ÉVÉNEMENTS

3 FÉVRIER 2015 : 2^{ème} manifestation dans le cadre de la journée mondiale des zones humides : visite découverte du Lac Amance et des milieux aquatiques associés, en partenariat avec le Conservatoire botanique national du bassin parisien et le Parc national de la forêt d'Orient.

18-19 MAI 2015 : 1^{ère} formation interne en environnement sur le thème : les actions de Seine Grands Lacs autour de la biodiversité.

23 MAI 2015 : Installation d'une plate-forme à cigognes blanches sur les emprises du lac-réservoir Seine.

ÉTÉ 2015 : 2^{ème} année de suivi des prairies à travers l'inventaire papillon soit 39 papillons de 6 espèces différentes recensés sur les 5 sites suivis.

OCTOBRE 2015 : Journée de sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes en partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle : mise en place d'essais de lutte contre le sainfoin d'Espagne.

JOURNÉE DE PLANTATION

La Sainte Catherine est la date phare choisi par l'EPTB pour procéder à sa journée annuelle de plantation par ces agents, nouvellement arrivés ou récemment retraités. Au-delà du geste symbolique c'est l'engagement en faveur de la planète à l'occasion de la COP 21 et la sensibilisation au programme de restauration écologique qui sont visés.

En 2015, les arbres fruitiers ont été plantés sur les rives de la Blaise à Sainte-Livière afin de remplacer des peupliers devenus dangereux. Cette plantation s'inscrit dans le cadre du programme de restauration des haies conduit depuis près de 6 ans. L'entretien s'est allégé par endroits pour laisser plus de place à la nature quand le cadre s'y prêtait : d'ici 2019, le volume des haies du lac du Der aura été multiplié par 10. Les lieux accueillant le public ou présentant des contraintes vis-à-vis de la sécurité (bord de route, ligne électrique) font l'objet quant à eux d'un entretien régulier.



La Bassée

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les espèces exotiques envahissantes représentent la 2^{ème} cause de perte de biodiversité dans le monde. Une bonne connaissance est nécessaire pour les combattre. C'est en ce sens que l'EPTB Seine Grands Lacs, en partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle a formé ses agents en charge de l'entretien des espaces naturels.

Sur les 16 plantes envahissantes avérées par le Conservatoire botanique du bassin parisien, le Sainfoin d'Espagne, toxique pour le bétail et de la Renouée du Japon peuvent poser souci sur le territoire. Ces deux plantes ont la capacité de s'implanter très facilement grâce à leur mode de développement végétatif. Il suffit de sectionner la plante pour qu'elle bouture. La vigilance doit également s'exercer en direction des plantes invasives potentielles, cause d'allergies, comme la Berce du Caucase ou l'Ambrosie. En 2016, l'EPTB proposera cette formation aux personnels d'autres structures voire à des particuliers.

LA VALORISATION ENVIRONNEMENTALE DU SITE PILOTE DE LA BASSÉE



En 2015, les études en lien avec le choix du site pilote (détails page 9) ont permis d'établir le programme de valorisation écologique de la Bassée aval.

Entre décembre 2013 et février 2015, quatre ateliers de travail spécifiques se sont tenus afin de définir les mesures de valorisation écologiques. Le programme de restauration est axé sur la continuité hydro-écologique, la restauration des zones humides et la restauration ou la création d'annexe hydraulique, ainsi que la création de nouveaux profils aux berges de gravières.

Parallèlement, le travail portant sur la valorisation des anciens méandres de la Seine a rassemblé de nombreux acteurs locaux en 2013 et 2015. Seine Grands Lacs a retenu la valorisation écologique des anciens méandres de Graven et de Balloy, dans le programme de valorisation écologique.

En 2016 des reconnaissances faunistiques et floristiques détaillées sont engagées sur les sites de valorisation écologique, pour permettre d'affiner les mesures envisagées à partir de 2017.

L'année 2015 a connu des événements exceptionnels en termes de soutien d'étiage, des déficits pluviométriques ont marqué l'été mais également la fin d'année avec des chiffres jamais relevés en particulier sur le lac-réservoir Seine. L'exploitation des ouvrages a été adaptée pour rattraper le déficit de remplissage et s'adapter aux travaux et autres visites de contrôle qui rythment leur gestion.

LA VIE DES INSTALLATIONS

GESTION DES OUVRAGES

LE REMPLISSAGE DES OUVRAGES EN 2015

Le remplissage s'est déroulé conformément aux objectifs de gestion sur les trois premiers mois de l'année. Cependant à partir du 25 avril et jusqu'au 3 mai, une météo défavorable a entraîné des précipitations intenses sur le bassin amont de la Seine qui ont dépassé le cumul pluviométrique sur un mois normal. Sur la partie amont du lac-réservoir de Pannecière le débit a atteint près de 40 m³/s vs 1,2 m³/s de débit moyen mensuel au canal du Nivernais. Pour parer à cet événement, l'évacuateur de crue a été exceptionnellement utilisé sous un débit de 10 m³/s pour améliorer le débit transitant dans les bondes de fond limité à 8 m³/s dans l'attente de la fin des travaux de remplacement de ces organes. Le 13 juin 2015, les lacs stockaient un volume de 770 M. de m³, soit 95% de la capacité normale.



Évacuateur de crue Pannecière mai 2015

LE SOUTIEN DU DÉBIT EN RIVIÈRE EN 2015

Les lacs ont connu des événements exceptionnels en 2015 : durant l'été, le soutien des cours d'eau a été une priorité pour les équipes de l'EPTB Seine Grands Lacs en raison d'un déficit pluviométrique marqué. Pour compenser le faible débit des rivières, les restitutions se sont progressivement renforcées au cours de la saison, cette phase s'est poursuivie durant les deux premières semaines de novembre.

La phase de stockage a repris à partir du 23 novembre 2015, et s'est échelonnée sur les ouvrages en fonction des contraintes liées aux travaux. En cette fin d'année, le temps exceptionnellement sec (cumul mensuel inférieur à la normale de 60 à 80%) a entraîné des déficits de remplissage qui atteindront 118 M. de m³ le 6 janvier 2016. Les débits de prises ont été limités compte tenu des faibles débits en rivières notamment sur le lac-réservoir Seine. Cette situation exceptionnelle n'avait jamais été enregistrée depuis la mise en service des ouvrages.

MISSION EXPLOITANT ET CONTRÔLE

MISSION DE L'EXPLOITANT

L'exploitation des quatre lacs-réservoirs constitue le cœur des missions de l'EPTB Seine Grands Lacs. Près d'une trentaine d'ouvrages hydrauliques répartis sur un territoire de plus de 10 000 hectares sont confiés à la direction de l'exploitation.

Les manœuvres de vannage réalisées sur les lacs-réservoirs permettent d'assurer la mission d'écrêtement des crues en hiver et au printemps et le soutien d'étiage en été sur les axes régulés (Seine, Aube, Yonne et Marne). Ces actions sont conformes aux règlements d'eau approuvés par l'État et aux préconisations du comité technique de coordination (COTECO) présidé par l'EPTB.

Les exploitants assurent quotidiennement le bon comportement des ouvrages en effectuant des inspections visuelles, des mesures d'auscultation et des essais périodiques de manœuvre des organes hydrauliques. Au total, ce sont près de 34 000 données qui ont été analysées et communiquées aux instances de contrôle (DREAL) chargées de s'assurer du bon état de fonctionnement et de surveillance des ouvrages et de leur sûreté.

CONTRÔLE DES OUVRAGES

Au-delà de la mission quotidienne d'exploitation des ouvrages, la réglementation fixe la réalisation de contrôles annuels qui doivent être assurés par l'exploitant avec l'assistance d'un bureau d'études.

En 2015 ont eu lieu :

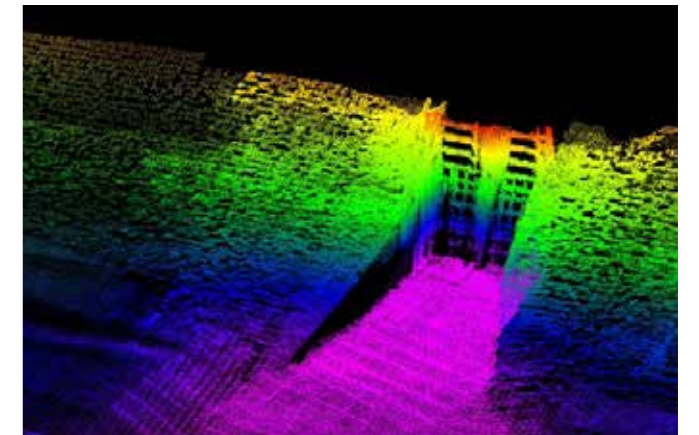
- Les visites techniques approfondies (VTA) réalisées sur les ouvrages Marne, Seine, Aube, et Pannecière qui ont conclu à un bilan satisfaisant. Le canal d'aménée Seine a lui aussi été examiné, quelques désordres ont été réparés avant de le remettre en eau fin 2015, le niveau de dérivation a été maintenu à 130 m³/s.
- La réalisation du suivi du comportement du barrage de Pannecière lors du remplissage qui s'est effectué sans limitation suite à la réhabilitation structurelle du barrage.
- L'examen technique complet (ETC) sur les ouvrages du lac-réservoir Aube, amorcé en 2014, a été finalisé. L'inspection bathymétrique s'est poursuivie sur la digue de Brevonnes, des examens subaquatiques ont eu lieu sur les ouvrages de restitution Temple et Auzon, les instruments de mesure ont été vérifiés et des essais en charge ont été réalisés sur les équipements hydromécaniques. L'examen réalisé par un bureau d'études n'a révélé aucune anomalie importante, l'ouvrage et ses équipements hydrauliques sont en bon état de fonctionnement. En complément, le rapport de revue de sûreté est satisfaisant, il est recommandé quelques réparations mineures pour protéger les ouvrages en cas de crue exceptionnelle de l'Aube.

MODERNISATION DE L'EXPLOITATION

Le projet de modernisation de l'exploitation se fixe pour objectif de rénover et moderniser les ouvrages et équipements hydrauliques exploités par les personnels de l'Institution, de faire évoluer le contrôle-commande de ces installations vers une gestion centralisée lorsque les conditions hydrologiques et la disponibilité des ouvrages le permettent ainsi que d'engager une réflexion sur l'organisation future de l'activité d'exploitation.

Ce projet impacte le volet technologique mais aussi le volet organisationnel, managérial et opérationnel des ouvrages.

Les démarches réalisées en 2015 ont permis de passer en revue les métiers de l'exploitation, la gestion, la surveillance, la modernisation des ouvrages hydrauliques et les relations des exploitants avec les partenaires locaux et institutionnels et ont permis d'établir des schémas organisationnels.



Contrôle ETC Aube, bathymétrie 3D



Déversoir d'extrémité canal de jonction, lac-réservoir Aube



Remplacement de la vanne de garde Amance

TRAVAUX EN RÉGIE

Le patrimoine très diversifié de l'EPTB demande un entretien et une surveillance quotidienne. Les cinq équipes d'entretien ainsi que les agents de maîtrise bâtiment, soudure et mécanique gèrent, au quotidien, l'entretien des espaces verts et des ouvrages de génie civil. Le bucheronnage, le fauchage, le nettoyage des ouvrages ainsi que les divers travaux de maçonnerie, de serrurerie ou de mécanique font partie des tâches récurrentes. Il a ainsi été réalisé l'entretien du seuil déversant du barrage en rivière par le biais d'une nacelle inversée.

Dans le cadre de la démarche environnementale, l'arrêt des produits phytosanitaires a accru l'activité du désherbage. C'est, en effet, 10 000 ha de terrains, composés d'espaces verts en majeure partie, 67 km de canaux, 40 km de digues, de nombreuses infrastructures en béton ainsi qu'un parc d'engins industriels et agricoles dont il faut assurer la maintenance courante.



Nettoyage du seuil, lac-réservoir Aube

TRAVAUX SUR LES OUVRAGES

Chaque année, des travaux d'entretien et de restauration d'envergure sont réalisés sur les ouvrages hydrauliques de l'EPTB. En 2015, les organes de manœuvre de différents ouvrages hydrauliques du lac-réservoir Marne ont été rénovés pour un montant total de 475 740 € HT. Les travaux ont concerné la réparation des organes de manœuvres des vannes de régulation et de débit réservé à la prise d'eau Marne, le remplacement des organes de manœuvre des vannes de régulation, de débit réservé et de garde du barrage en prise d'eau Blaise, de l'ouvrage de réglage sur la Blaise et du barrage de restitution en rivière Blaise. Sur le lac Aube, la vanne de garde Amance, organe de sécurité, a été remplacée pour éviter une vidange trop rapide du lac (272 883 € HT). Une opération d'envergure, nécessitant des moyens exceptionnels, a été menée sur le déversoir d'extrémité Seine pour remplacer les rails de guidage de la vanne droite (504 979 € HT).

Travaux sur le canal d'aménée Seine



TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CANAL D'AMÉNÉE SEINE

Le chantier de longue haleine de réhabilitation du canal d'aménée Seine s'est poursuivi pour la cinquième année consécutive avant l'étape finale, 2016. Il lui redonnera une capacité de dérivation de 180 m³/s dans des conditions de sécurité optimum.

Les travaux 2015 se sont situés en amont et en aval du pont du CD 57, pour un linéaire de 2,7 km. Les travaux concernaient le traitement des deux rampes d'accès au radier du canal. Le chantier a bénéficié de conditions météorologiques favorables qui ont permis une remise en eau du canal début décembre 2015. La conformité des travaux réalisés optimise la capacité de dérivation à 130 m³/s. Le coût des travaux s'est élevé à 4 829 196 € HT.



TRAVAUX SUR LE BARRAGE DE PANNECIÈRE

Des travaux ont été réalisés en 2015, pour mettre aux normes et créer de nouveaux accès au barrage pour l'exploitant. Des passerelles, des aménagements de galeries de passage, et une tour escalier ont été installés sur le barrage de Pannecièrre. Outre les travaux pour améliorer les accès, d'autres travaux importants ont porté sur la réhabilitation de la vidange de fond en rive gauche tout en conservant une retenue en exploitation. En effet une des deux conduites des bondes de fonds doit rester en service en cas de panne de l'usine EDF qui régule la retenue. Pour procéder à cette réhabilitation les travaux ont démarré en 2015 afin de changer les vannes des conduites, les actionneurs et les installations électriques en alternant les travaux de la conduite en rive gauche et en rive droite. Au préalable, une équipe de scaphandriers a mis en place un obturateur conçu spécialement pour ces travaux, dans le but de fermer la conduite et mettre en sécurité les travaux en aval dans la chambre des vannes.

DES LACS-RÉSERVOIRS AU CŒUR DE LA VIE DES TERRITOIRES

La lutte contre les inondations, rôle fondamental des lacs-réservoirs, sur le bassin amont de la Seine, commence dès l'amont. Leurs actions protègent les territoires sur lesquels ils sont implantés. L'Établissement participe à la vie locale, anime et conseille les collectivités en matière de gestion du risque inondation notamment à travers les stratégies locales du risque inondation, il prévient et sensibilise également les partenaires en développant un programme d'action de prévention des inondations sur le territoire troyen.

Port de Dienville

LES STRATÉGIES LOCALES DE GESTION DU RISQUE INONDATION

À la suite de l'approbation du Plan de gestion du risque d'inondation du bassin Seine-Normandie, l'EPTB Seine Grands Lacs a été désigné pour porter et animer les stratégies locales de gestion du risque inondation à la fois sur les territoires à risque important d'inondation de Troyes et de Saint-Dizier.

L'AGGLOMÉRATION DE TROYES

La stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) de l'agglomération de Troyes est co-conduite par les services de l'État, le Grand Troyes et l'EPTB Seine Grands Lacs. En 2015, de nombreuses réunions ont été menées afin de concerter l'ensemble des acteurs et partenaires locaux directement impactés par les conséquences d'une inondation, comme ce fut le cas en mai 2013.



281 Km²
DE PÉRIMÈTRE
D'INTERVENTION



+ DE 100 000
HABITANTS
POTENTIELLEMENT
IMPACTÉS



28 COMMUNES
EXPOSÉES AU RISQUE

L'AGGLOMÉRATION DE SAINT-DIZIER



160 Km²
DE PÉRIMÈTRE
D'INTERVENTION



+ DE 100 000
HABITANTS
POTENTIELLEMENT
IMPACTÉS



16 COMMUNES
EXPOSÉES AU RISQUE

À l'image de la SLGRI de Troyes, la stratégie locale de l'agglomération de Saint-Dizier est conduite par les services de l'État, l'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise et l'EPTB Seine Grands Lacs. De même des réunions de travail ont rassemblé de nombreux acteurs concernés par le risque inondation, eux aussi touchés en 2013.

Le travail mené autour de la SLGRI sera approuvé en fin d'année 2016 par les préfets départementaux. Ces réflexions communes ont pour objectif d'aboutir à des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI). Pour l'agglomération troyenne, le PAPI « complet » a pour objectif d'être labellisé en 2017. Quant au territoire de Saint-Dizier, un PAPI d'intention est en cours.

PAPI DE LA SEINE TROYENNE

Une étape a été franchie en 2015 pour le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine troyenne. Les acteurs locaux (Préfecture de l'Aube, Grand Troyes, le Département de l'Aube, la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Seine-Normandie) et l'EPTB Seine Grands Lacs ont signé la convention cadre 2015-2016 de financement du PAPI d'intention.

Pour faire suite au « Plan de Submersions Rapides - PSR 2012-2016 », la Communauté d'agglomération du Grand Troyes s'est engagée à établir un PAPI qui a pour objectif de prévenir les risques d'inondation, d'anticiper les scénarios et d'en réduire les conséquences dommageables sur la santé humaine, les activités économiques, les biens patrimoniaux et l'environnement. Il s'agit d'une démarche partenariale entre l'État et les collectivités, permettant d'assurer la mise en œuvre d'une politique globale à l'échelle du bassin à risque. Ce dispositif, auquel l'État apporte un concours financier assure également le cofinancement des actions menées entre différents partenaires locaux (Grand Troyes, EPTB Seine Grands Lacs, État, etc.). Compte tenu du rôle joué par le lac Seine sur la régulation des débits entrant dans l'agglomération troyenne, l'EPTB Seine Grands Lacs a été sollicité pour porter le programme. L'animation et la concertation menées par

L'Établissement ont fédéré une cinquantaine d'acteurs publics et de la société civile autour de ce dossier.

À ce stade, ce PAPI vise à affiner le diagnostic initial du territoire avant la mise en place d'un programme d'actions à horizon 2017.



Inondation à Troyes mai 2013



Lac du Temple

INFORMER ET SENSIBILISER LES ACTEURS LOCAUX

L'EPTB Seine Grands Lacs participe aux Commissions locales d'information et de concertation (CLIC) sur le bassin amont de la Seine. À l'initiative du Préfet local, ces réunions ont pour but d'informer les acteurs locaux autour des risques, et ainsi de développer une culture du risque. L'Établissement y est présent pour commenter l'actualité de la gestion des lacs-réservoirs.

TROIS COMMISSIONS SE SONT TENUES EN 2015



| | |
|--------------|---------------------------------------|
| 6 février | en Seine-et-Marne |
| 21 avril | sur les lacs-réservoirs Seine et Aube |
| 28 septembre | sur le lac-réservoir Marne |

PARTICIPATION AUX CLE

La Commission Locale de l'Eau (CLE) établit le schéma d'aménagement de gestion des eaux (SAGE) qui est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent, il est la déclinaison à l'échelle locale du SDAGE (schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Il est établi par une Commission Locale de l'Eau (CLE) représentant les divers acteurs du territoire et est approuvé par le Préfet. La CLE définit des axes de travail, recherche les moyens de financement et organise la mise en œuvre du SAGE. Les services de l'EPTB Seine Grands Lacs assistent les administrateurs représentant l'Établissement au sein des Commissions locales de l'eau et collaborent avec les services des structures porteuses (Départements, Régions, communes) des SAGE sur les thématiques développées en particulier celles relevant de la prévention des inondations, de la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique ainsi que sur les questions de gouvernance et d'exercice des compétences (GEMAPI).

L'ANNÉE 2015 A ÉTÉ MARQUÉE PAR :

- L'examen du projet de SAGE de la Bièvre et la finalisation du SAGE de Marne Confluence.
- La tenue de réunion des CLE et de commissions thématiques pour les SAGE de l'Armançon, de Croult-Enghien-Vieille Mer, Orge-Yvette, Yerres et Nappe de Beauce.
- Un avis sur le projet de périmètre du SAGE Bassée Voulzie.



Base nautique de Giffaumont, lac-réservoir Marne



Lac-réservoir de Pannecière

Le paysage législatif est en évolution pour les EPTB, les lois NOTRe, MAPTAM et GEMAPI ont des conséquences sur le statut et les compétences de l'Institution. Dans ce contexte évolutif, l'EPTB Seine Grands Lacs travaille sur son évolution en syndicat mixte d'ici janvier 2018. S'appuyant sur son expertise, ses ressources et son réseau l'EPTB souhaite mettre ses compétences au service des territoires.

SEINE GRANDS LACS EN MOUVEMENT

LA LOI NOTRe & MAPTAM

La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 invitent Seine Grands Lacs à accélérer l'ouverture de sa gouvernance à de nouvelles collectivités territoriales du bassin amont de la Seine. En effet, les EPTB doivent désormais être des syndicats mixtes et les institutions interdépartementales doivent effectuer leur évolution statutaire d'ici le 1^{er} janvier 2018.

En 2013, Seine Grands Lacs a commandé une étude de la gouvernance du grand cycle de l'eau sur son territoire. L'EPTB a élaboré, à partir de ses résultats, un projet de développement à horizon 2030, dont la première étape sera la transformation de l'Institution interdépartementale en syndicat mixte, avant fin 2017. Le Conseil d'administration de l'EPTB a mis en place une « commission de préfiguration de la future gouvernance », qui réunit des représentants des actuelles collectivités membres, et des représentants de collectivités (communes, communautés d'agglomération, Départements, Régions, syndicats de rivière, parcs naturels régionaux...) ayant émis le souhait d'entrer dans la gouvernance. La Commission réserve aussi un collègue aux opérateurs de réseaux, particulièrement sensibilisés au risque inondation et souhaitant s'inscrire dans le débat.

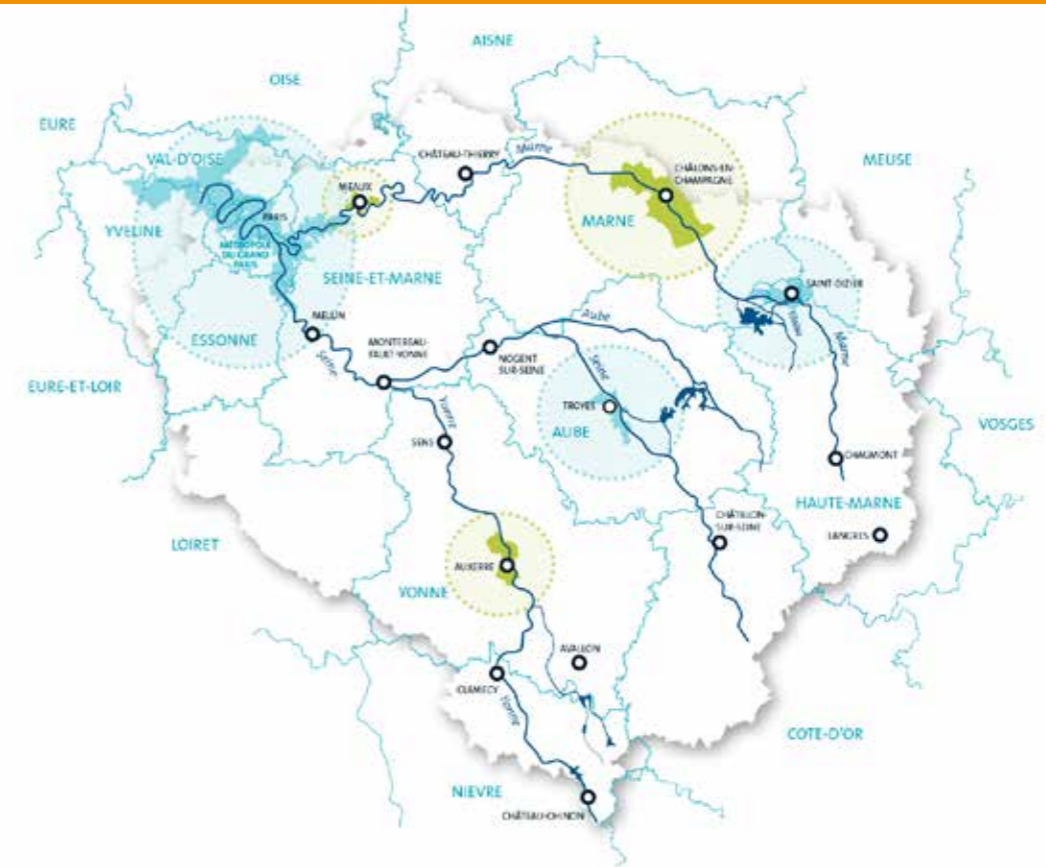
GEMAPI

La loi MAPTAM crée la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI), obligatoirement exercée par les blocs communaux à partir du 1^{er} janvier 2018. Ces collectivités peuvent déléguer ou transférer tout ou partie de la compétence à un EPTB ou à un EPAGE (Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux). Entre autres missions, le nouveau syndicat mixte, né de l'évolution statutaire de Seine Grands Lacs, pourra accompagner les collectivités qui en font la demande, dans la mise en place de cette nouvelle compétence.



Brème | ©Rémi Masson

Carte des TRI présents sur le territoire de l'EPTB Seine Grands Lacs



UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ÉVOLUTIF

En 2011, dès la reconnaissance de Seine Grands Lacs comme Établissement public territorial de bassin (EPTB), l'État a assorti la labellisation de recommandations quant à l'ouverture de la gouvernance de Seine Grands Lacs pour qu'elle soit en adéquation avec le périmètre d'intervention. En effet, d'une part les 4 ouvrages qu'il entretient, aménage et exploite sont implantés sur des territoires qui ne sont pas représentés au Conseil d'administration, d'autre part les actions de l'EPTB ont un impact qui dépasse aujourd'hui largement le territoire de ses 4 collectivités membres.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCEMBRE 2015

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST COMPOSÉ DE 24 ADMINISTRATEURS :

REPRÉSENTANTS LA VILLE DE PARIS

François Vauglin, Annick Olivier, Patrick Trémège, Célia Blauel, Nicolas Bonnet-Ouladj, Halima Jemni, David Belliard, Pierre Auriacombe, Colombe Brossel, Anne-Christine Lang, Valérie Nahmias, Anne-Constance Onghena

REPRÉSENTANTS LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

Denis Larghero, Daniel Courtès, Josiane Fischer, Gabriel Massou

REPRÉSENTANTS LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS

Frédéric Molossi, Belaïde Bedreddine, Jean-Michel Bluteau, Bertrand Kern

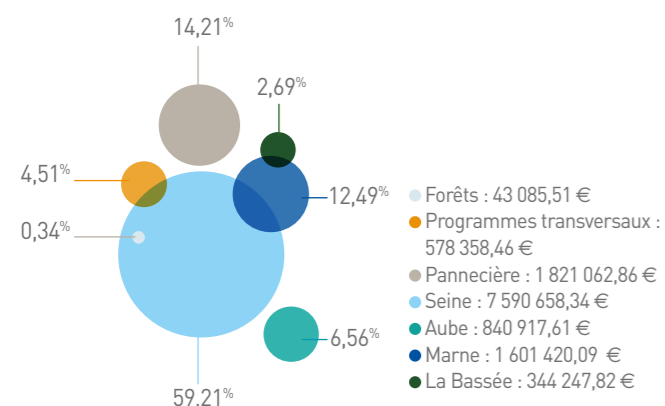
REPRÉSENTANTS LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE

Daniel Guérin, Chantal Durand, Daniel Breuiller, Didier Guillaume

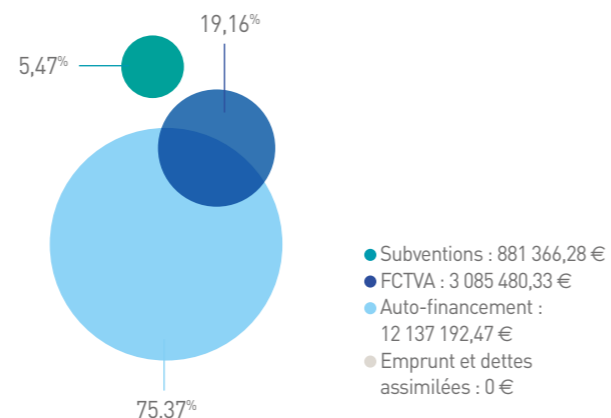
BUDGET 2015

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 12 819 750,69 €

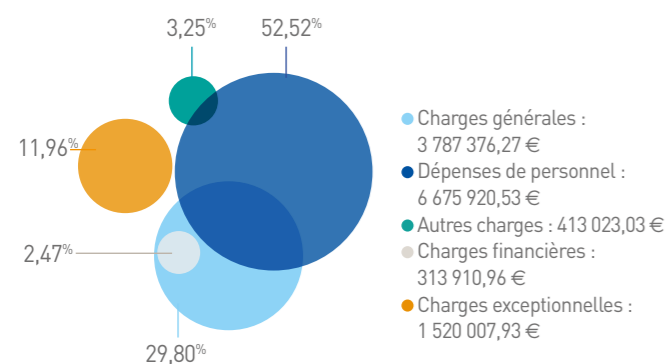
(hors remboursement du capital de la dette)



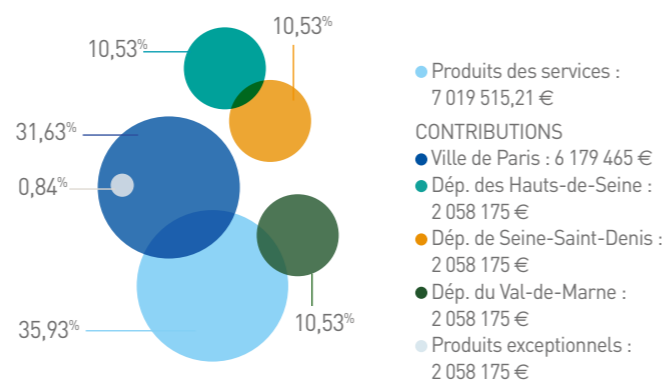
RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 16 104 039,08 €



RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 12 710 238,72 €



RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 19 536 754,41 €



UN BUDGET DE
26 088 114 €



POUR L'INVESTISSEMENT
13 377 875,70 €



POUR LE FONCTIONNEMENT
12 710 238,72 €

Le montant des contributions est déterminé par la clé de répartition suivante :

- Département de Paris : **50,2%**
- Département de la Seine-Saint-Denis : **16,66%**
- Département des Hauts-de-Seine : **16,66%**
- Département du Val-de-Marne : **16,66%**

Le budget de l'Établissement est complété par la redevance pour service rendu de soutien d'étiage depuis 2012.



7,5
M€

LA REDEVANCE EN 2015

Le taux de la redevance pour service rendu de soutien d'étiage en 2015 correspond à une dépense totale répartie entre les préleveurs à 7,5 M. d'€. Ce taux, fixé à 1,54 centimes d'euro par m³ prélevé, a été déterminé à partir d'une analyse des volumes prélevés en 2015. Il sera consolidé en 2016 une fois les données de prélèvement compilées par les services de l'EPTB afin de déterminer les éventuels plus ou moins perçus.

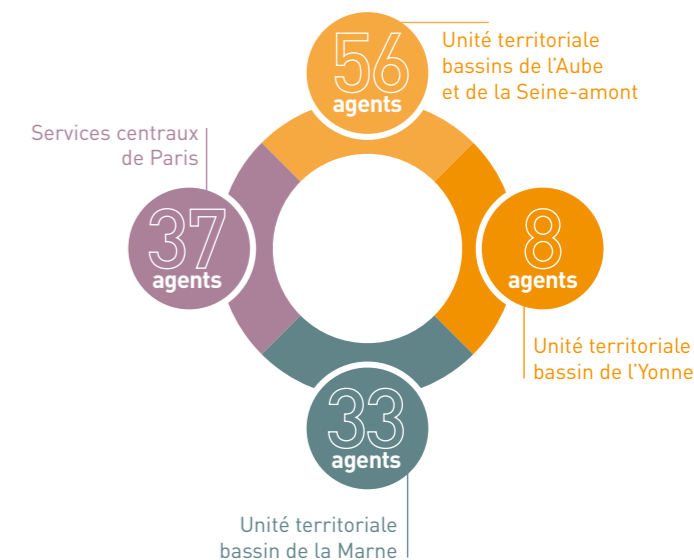
RESSOURCES HUMAINES

À la suite des élections professionnelles de décembre 2014, les organismes consultatifs de l'EPTB Seine Grands Lacs ont été renouvelés. Le Comité technique et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ont pris leurs fonctions en janvier 2015.

La première proposition du CHSCT a été de réaliser un diagnostic des risques psychosociaux au sein de l'établissement. Pour répondre à cette demande, des rencontres avec le Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne (CIG) et un médecin de prévention ont abouti à un état des lieux des risques psychosociaux et un plan d'actions à mettre en place. Ainsi, une proposition d'intervention du CIG a été présentée au Conseil d'administration de l'EPTB, la mise en œuvre aura lieu en 2016.

À la demande du CHSCT et pour répondre aux besoins des agents, il va être mis en place la présence ponctuelle d'une assistante sociale du travail. La prestation sera assurée par le CIG de la petite couronne, et concernera tous les agents de l'EPTB ayant des difficultés professionnelles, administratives, personnelles, matérielles ou de santé qui pourraient avoir ou qui ont un impact sur leur bien-être au travail.

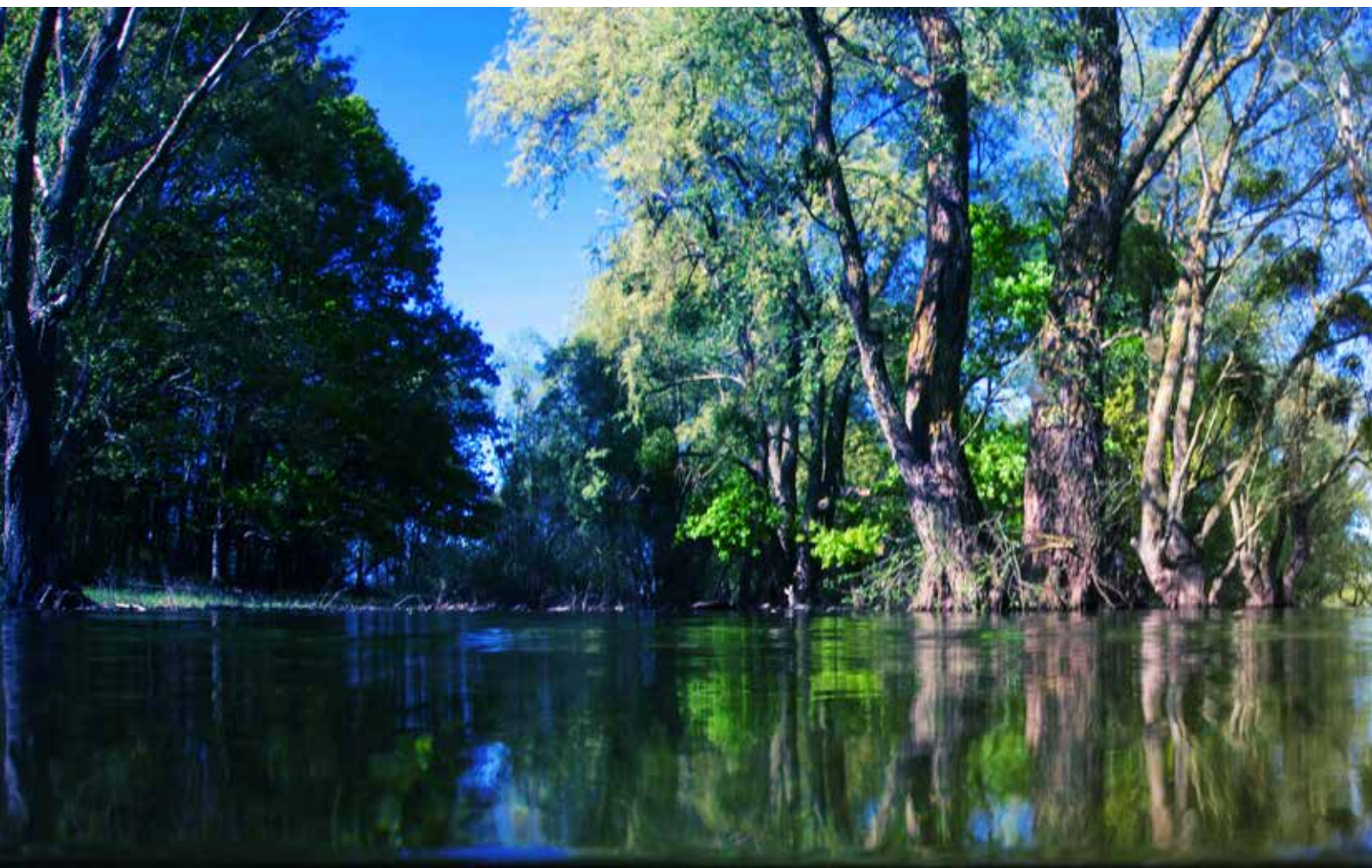
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AGENTS AU 1^{ER} FÉVRIER 2015





EPTB Seine Grands Lacs - 8 rue Villiot- 75012 Paris - Tel : 01 44 75 29 29
eptb@seinegrandslacs.fr

seinegrandslacs.fr



INSCRIPTION
À LA NEWSLETTER SUR
www.seinegrandslacs.fr



LAC-RÉSERVOIR AUBE



VISITE VIRTUELLE



Directeur de la publication : Régis Thepot
Rédaction : Jean-François Magnien, Flavie Sauve, Anaïs Lemesle
Crédits photos : EPTB Seine Grands Lacs, Emmanuel Riche,
Rémi Masson, Baptiste Lignel